

**QUESTIONS SOULEVEES LORS DES AAT de décembre 2013
CONCERNANT L'ESC et les SESG EN DATR**

Epreuve E5 :

Concernant le CCF 4 :

Le support doit être une situation vécue par les étudiants pour permettre l'analyse des pratiques à l'oral par exemple, ou une mise en situation professionnelle. Lorsque la capacité C9.4 « animer une équipe de travail » ne peut pas être évaluée de façon satisfaisante dans le CCF 4 de la E5, elle peut l'être dans le cadre du M58 par exemple ou d'un autre module.

Inspection :

Il est souhaitable que les 2 capacités intermédiaires soient évaluées, mais rien n'empêche de prendre appui sur le projet ou une autre situation d'apprentissage et / ou d'évaluation pour évaluer l'animation d'équipe. Dans cette hypothèse les enseignants utilisent :

- une grille d'évaluation pour le CCF2 de la E6 par exemple, validant les capacités intermédiaires concernées
- une grille d'évaluation pour le CCF 4 de la E5, faisant apparaître les 2 capacités intermédiaires.

A partir d'une même situation d'évaluation, les deux CCF peuvent être concomitants, ou dissociés dans le temps : le CCF 4 de la E5 par exemple peut prendre la forme d'un questionnement oral sur l'animation d'équipe au cours du projet, dans une volonté de retour réflexif, ou de « pratique explicite ».

Epreuve E6 :

**L'évaluation de la création d'outils de communication relève-t-elle du PIC ou du M 58 ?
Réponse de P-L Aubert :**

Le Projet Initiative et Communication (PIC) du M22 renvoie à la Capacité générale 1 : « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde » et plus particulièrement aux sous-capacités 1.5 et 1.6 qui doivent obligatoirement être évaluées toutes les deux dans le CCF 2 de l'épreuve 2.

Pour réaliser le PIC et mesurer l'atteinte des sous-capacités, il est demandé aux étudiants d'élaborer obligatoirement un support de communication (visuel ou audiovisuel) et une action d'animation.

Le M58 renvoie lui à la Capacité Professionnelle 8 « Utiliser les méthodes et les outils de communication, de médiation et d'animation » au sein de laquelle toutes les sous-capacités ne sont pas nécessairement évaluées. Il s'agit ici de réaliser des supports de communication (obligatoire) et éventuellement une action d'animation (non obligatoire) mais dans un cadre professionnel.

On n'évalue donc pas deux fois la même capacité.

Il est par ailleurs recommandé de mettre en œuvre le PIC en 1^{ère} année, afin de permettre d'abord les apprentissages plutôt transversaux avant de pouvoir les répéter dans un cadre plus professionnel.

Le projet évalué dans le CCF E6-2 peut-il consister en une étude de faisabilité ou se limiter à un diagnostic ?

Inspection :

Le M55 comme la note de service évoque la mise en œuvre de projets. Si une étude de faisabilité peut être considérée comme un projet, elle ne permet la mise en œuvre qui est incontournable. Il faut donc veiller à proposer des projets permettant la mise en œuvre et la réalisation des 3 phases : conception, réalisation, évaluation, qui seules, permettent une réelle appropriation de la méthodologie de projet par les étudiants.

E6 – CCF 3 : difficulté à évaluer les 3 sous-capacités : élaboration en atelier d'une grille d'évaluation valable quelles que soient les capacités effectivement évaluées

Inspection :

La grille proposée est suffisamment souple pour être utilisée quelle soit la situation d'évaluation effectivement proposée.

S'agissant d'un CCF, elle n'a toutefois pas de caractère prescriptif.